

Nature de l'acte : 1-1-4

**DÉC.2025-130 – Contrats de maintenance n° 2025103931 et de redevance n° 2025103932 des progiciels
Logitud Solutions**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance et de redevance du logiciel de Gestion des formalités Administratives, gestion de l'Etat civil et gestion du Recensement Militaire.

DÉCIDE

Article 1 – De renouveler le contrat de maintenance et de redevance par la Société Logitud Solutions à la Mairie de Condé-en-Normandie des progiciels suivants, pour les montants annuels suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • décennie : gestion des formalités administratives | 221,83 € TTC |
| • siècle : gestion de l'état civil | 1 081,64 € TTC |
| • avenir : gestion du recensement militaire | 172,08 € TTC |
| • hébergement de l'ensemble des progiciels | 1 786,91 € TTC |

Soit un montant de 3 262,46 € TTC.

Durée du contrat : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an, jusqu'à sa date de fin, 31 décembre 2027.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 - Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 30 décembre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE

Par délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT